



ACHATS CENTRAUX
HOTELIERS, ALIMENTAIRES
ET TECHNOLOGIQUES
Hôpital Bicêtre
78, rue du Général Leclerc
94270 Le Kremlin Bicêtre
Tél. : 01 53 14 69 00
Fax : 01 45 15 01 60

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

n° 19/072

Procédure : Marché à procédure adaptée

Objet : Réalisation d'une mission d'étude urbaine pour le Campus Hospitalo-Universitaire du Grand Paris Nord

Pour la période allant de la date de notification jusqu'au 31/12/2020.

Ce document comprend 9 pages et est associé au Cahier des Clauses Administratives Particulières

A.P.-H.P.	Consultation n° 19/072	ACHAT
CCTP.2 01/08/2016	Dernière mise à jour du : 02/01/2019	1 / 9

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
ARTICLE 2 : CONTENU DE LA MISSION.....	6

A.P.-H.P.	Consultation n° 19/072	ACHAT
CCTP.2 01/08/2016	Dernière mise à jour du : 02/01/2019	2 / 9

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1 : Objet

Le présent marché porte sur « une mission d'étude urbaine pour le Campus Hospitalo-Universitaire du Grand Paris Nord », nécessaire aux besoins du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Politique Technique du Siège de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

L'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris est un établissement public de santé.

1.2 : Présentation du Projet du Campus Hospitalo-Universitaire Grand Paris Nord

Le Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord regroupera, sur un site unique, une structure Hospitalière qui abritera les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat (Paris 18e) et Beaujon (Clichy) et une structure universitaire réunissant les activités d'enseignement et de recherche de l'UFR de médecine de l'université Paris Diderot et de l'UFR d'odontologie pour l'ensemble de l'Ile-de-France (bâtiments universitaires concernés par cette opération immobilière Bichat – Villemin – Garancière).

Le programme campus prévoit les fonctions suivantes :

Pour sa partie Hospitalière :

- Lits d'hospitalisation MCO (y compris réanimations et surveillance continue) et plateaux ambulatoires ;
- Plateau technique complet comprenant urgences, blocs opératoires (conventionnel, interventionnel et césarienne), imagerie (radio conventionnelle, scanner, IRM, échographie, mammographie), médecine nucléaire, TEPSCAN, endoscopie ;
- Logistique médicotechnique comprenant laboratoires de biologie et d'anatomopathologie, stérilisation, pharmacie et morgue ;
- Logistique administrative comprenant bureaux médecins senior, tertiaire administratif, service technique et biomédical ;
- Logistique comprenant restauration (UCP et self), archives vivantes, plateforme logistique, magasins, traitement des déchets ;
- Un ensemble de laboratoires de recherche ;
- Des équipements de formation, dont notamment un centre de séminaire et un centre de documentation ;
- Un centre administratif.

Pour sa partie universitaire :

- Des surfaces dédiées à la recherche, qui incluront :
 - o L'hébergement des unités mixtes de recherche et des plateformes ;
 - o Un incubateur d'entreprises innovantes dans le domaine de la santé permettant la valorisation de la recherche ;
 - o Un ou plusieurs laboratoires de recherche communs avec une ou plusieurs entreprises dans le cadre de partenariats industriels;
 - o Une organisation intégrée permettant d'optimiser l'organisation de la recherche clinique et épidémiologique sur le site, en lien avec les équipes cliniques et de recherche.
- Des surfaces dédiées à la formation, qui incluront :
 - o Un complexe d'accueil pour les enseignements des 1er, 2nd et 3e cycles des études médicales en odontologie et paramédicales (IFSI) mais également pour l'accueil de la formation continue des professionnels de santé ;
 - o Un centre de séminaire ;
 - o Un espace d'hébergement temporaire pour chercheurs et étudiants;
 - o Une école d'ingénieur (ou une antenne) ;
 - o Une bibliothèque ou centre de documentation ;
 - o Un espace de restauration pour les étudiants et les personnels ;
- Des surfaces dédiées à l'administration et aux locaux techniques

A.P.-H.P.	Consultation n° 19/072	ACHAT
CCTP.2 01/08/2016	Dernière mise à jour du : 02/01/2019	3 / 9

1.3 : Localisation et périmètre

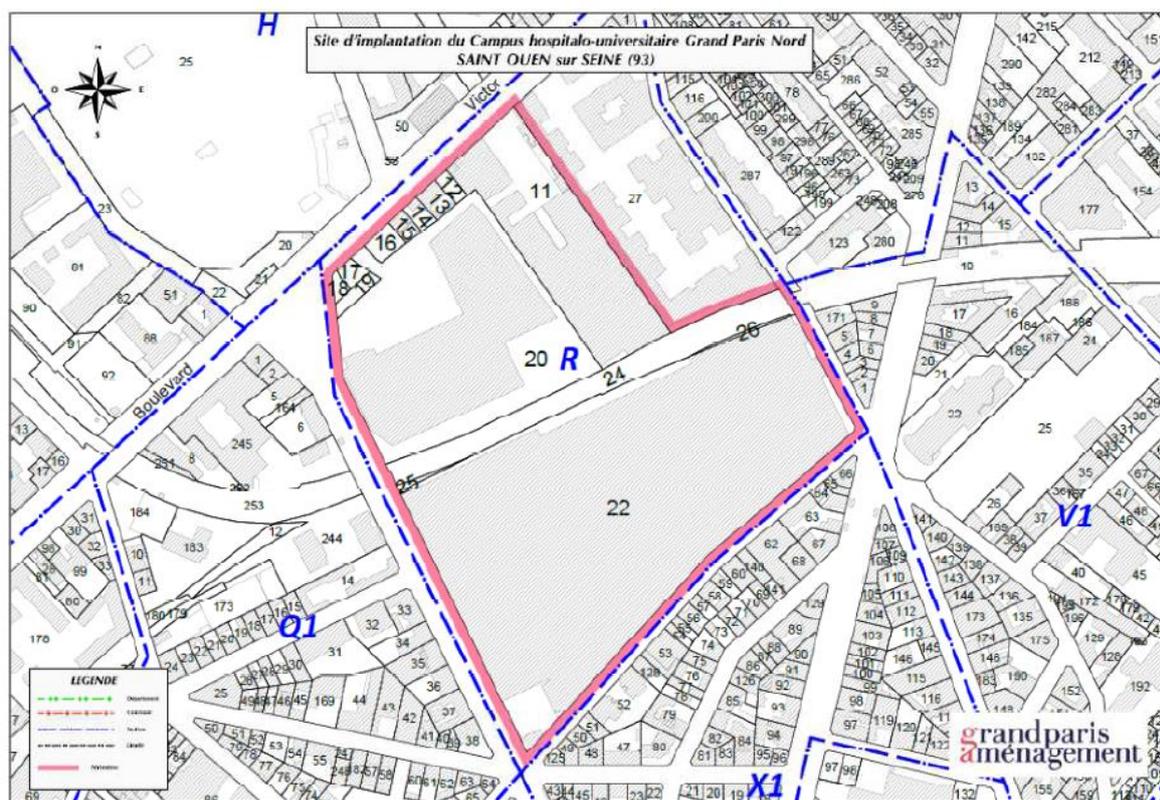
La localisation du campus a fait l'objet d'études approfondies pour répondre aux impératifs de :

- Proximité forte des transports en communs,
- Implantation proche des sites actuels des hôpitaux Bichat-Beaujon correspondant au bassin de patientèle que l'hôpital doit traiter,
- Surface nécessaire pour l'implantation du campus.

Le campus nécessite un site permettant des liaisons entre ses différentes parties sur 7 hectares : 4 hectares pour édifier les 130 000m² de surface de plancher de l'AP-HP et 3 hectares consacrés aux 88 400 m² de l'Université, dont 40 250 m² pour la recherche et 41 850m² pour l'enseignement-formation et 6 300m² consacrés aux services à la vie étudiante. Soit un Campus de 220 000 m² environ de surface de plancher au total.

Ainsi, les études ont conduit à retenir un site sur la commune de St Ouen sur Seine, entre l'avenue Victor Hugo au nord, l'avenue du capitaine Glarner à l'ouest, la rue Farcot au sud, et enfin la rue Louis Blanc à l'est. Traversé d'Est en Ouest par une voie ferrée, il s'étend sur environ 7,7 ha (7.2 ha hors emprise SNCF, qui restera affectée à la voie ferrée).

Plan parcellaire



Il est prévu d'implanter l'hôpital sur les parcelles R22, 25, 26 actuellement occupées par une activité industrielle du groupe PSA.

Il est prévu d'installer l'Université sur les parcelles R11 à R20 actuellement occupées par un parc logistique, un magasin Conforama et des logements.

1.4 : Contexte de l'étude

A.P.-H.P.	Consultation n° 19/072	ACHAT
CCTP.2 01/08/2016	Dernière mise à jour du : 02/01/2019	4 / 9

Une concertation publique pour le projet de campus placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est organisée du 10 décembre 2018 au 10 février 2019.

Le lien vers la concertation est :

<https://www.debatpublic.fr/projet-dimplantation-du-chu-du-grand-paris-nord-a-saint-ouen>

Les données campus sont disponibles sur :

<http://campus-hopital-grandparis-nord.fr>

Les porteurs de projet vont déposer en janvier 2019 au préfet une demande de qualification du Projet en Projet d'Intérêt Général (PIG) en vue de la prise en compte dans le PLU en cours d'élaboration des besoins du projet en terme d'urbanisme et notamment l'application aux parcelles campus des règles de la zone UEm du PLU de St Ouen.

En complément de la présente étude, les porteurs de projet vont notamment missionner des prestataires pour réaliser

- une étude de flux/accessibilité/stationnement qui permettra au niveau esquisse de définir les gabarits de voiries, accès et stationnement campus. Les rendus de cette étude sont attendus pour février et mars 2019 et alimenteront la présente étude urbaine
- une étude d'impact qui sera réalisée en 2019
- une étude interfaces voies SNCF intégrant les questions de franchissement qui sera réalisée au premier semestre 2019

1.5 : Maîtrise d'ouvrage et intervenants :

La maîtrise d'ouvrage de la partie hospitalière est assurée par l'AP-HP

La maîtrise d'ouvrage de la partie enseignement et recherche est assurée par l'Université Paris Diderot

La mission devra prendre en compte des temps d'analyse et d'échanges avec les parties prenantes et les acteurs de l'opération, notamment :

- Icade Promotion Pôle Expertise Santé, programmiste pour le compte de l'AP-HP,
- Epaurif conducteur d'opération pour le compte de l'Université Paris-Diderot et les autres assistant à maîtrise d'ouvrage missionnés par l'Université, en particulier l'équipe de programmation dont le mandataire est le bureau d'études Scott MacDonald.
- Le BET missionné par le campus en charge de l'étude de flux/stationnement
- Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et notamment ses services voiries pour la réalisation de la place Glarner et l'aménagement du boulevard Victor Hugo,
- L'Etablissement Public Territorial Plaine Commune,
- La Ville de Saint-Ouen,
- Sequano Aménagement, aménageur de la ZAC des Docks situé à proximité,
- L'Architecte des Bâtiments de France,
- La SNCF notamment pour la proximité des opérations, les franchissements permettant de relier les entités du Campus
- Grand Paris Aménagement qui mène les opérations foncières pour l'acquisition des emprises nécessaires au programme d'Enseignement et de Recherche.

1.6 : Enjeux et objectifs :

L'étude doit permettre de déterminer les enjeux et les principes d'intégration du campus dans l'environnement urbain en lien avec les programmes des opérations et les ambitions de développement durable des maîtres d'ouvrages.

Si le périmètre du projet campus défini dans la concertation et dans le projet d'intérêt général est celui défini ci-avant de 7,7 hectares, le périmètre de la présente étude urbaine doit être adapté aux différentes échelles d'intégration du campus dans la ville et le paysage et dans une vision actuelle et

A.P.-H.P.	Consultation n° 19/072	ACHAT
CCTP.2 01/08/2016	Dernière mise à jour du : 02/01/2019	5 / 9

prospective de l'évolution du tissu urbain en identifiant notamment les trajectoires prévues ou potentielles des parties urbaines limitrophes : boulevard Victor Hugo, ZAC des docks, parc Victor Hugo...

Les attentes des maîtres d'ouvrages portent notamment sur la prise en compte dans l'étude urbaine de :

- Le contexte de Saint-Ouen et de l'environnement du campus
- Les interfaces Ville / Campus
- La cohérence du Campus H-U
- L'impact environnemental des projets intégrant les études de flux
- Le rapport d'échelle des bâtis
- Les coutures urbaines
- L'ambition architecturale et paysagère du campus

ARTICLE 2 : CONTENU DE LA MISSION

L'objet de la mission concerne la définition des orientations urbaines du Campus Hospitalo-Universitaire dans son futur site d'implantation et la déclinaison de ces orientations communes pour chacun des Maîtres d'ouvrage : AP-HP et l'Université Paris-Diderot.

Il sera attendu du titulaire la production des éléments suivants :

- Diagnostic du site d'implantation du Campus et de son contexte,
- Définition des orientations urbaines communes aux Maîtres d'ouvrage du Campus, avec la consolidation d'un plan guide intégrant un cahier des charges et des pièces graphiques définissant les orientations urbaines, architecturales et paysagères préalables à la réalisation du projet dans son ensemble,
- L'organisation de réunions avec l'ensemble des parties prenantes du projet incluant l'animation, la préparation de présentations et la rédaction des comptes rendus de réunion.

Les documents qui seront fournis au prestataire sont notamment les suivants :

- Programmation hôpital et université
- Le PLU et l'inventaire du patrimoine
- Le schéma directeur des espaces publics de Plaine Commune

Le titulaire du présent marché devra prévoir une mobilisation adaptée pour mener des échanges de travail en étroite collaboration avec :

- Les maîtrises d'ouvrage et leurs assistants : programmistes désignés par chacun des Maîtres d'ouvrage, BET étude de flux, Grand Paris Aménagement qui intervient sur les dossiers d'urbanismes (PIG, DUP..)...
- les acteurs locaux en charge de l'urbanisme du site et de son environnement :
 - Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et notamment ses services voiries pour la réalisation de la place Glarner et l'aménagement du boulevard Victor Hugo.,
 - L'Etablissement Public Territorial Plaine Commune,
 - La Ville de Saint-Ouen,
 - Sequano Aménagement, aménageur de la ZAC des Docks situé à proximité.
 - ...

Cette mobilisation se traduira par des réunions ou des échanges dématérialisés (téléphone, Visio, mail..).

Le titulaire prévoit ainsi à chaque étape :

- les réunions de travail qui lui sont nécessaires pour son étude
- sa participation au point d'avancement mis en place par les maîtrises d'ouvrage de manière mensuelle.
- une restitution intermédiaire et une restitution finale associant l'ensemble des acteurs. Pour ces restitutions, le titulaire préparera une présentation et animera la réunion.

A.P.-H.P.	Consultation n° 19/072	ACHAT
CCTP.2 01/08/2016	Dernière mise à jour du : 02/01/2019	6 / 9

Pour l'ensemble des réunions, le titulaire assure la traçabilité des décisions et des documents échangés.

Le déroulement envisagé et les livrables de la mission sont les suivants :

2.1 : Diagnostics :

L'objectif est d'identifier les caractéristiques urbaines du site et des programmes et de préciser l'organisation urbaine et la structure paysagère du campus.

Ce travail préalable nécessite :

- L'étude du contexte urbain : analyse des morphologies et gabarits environnants, tissus urbain, liaisons, polarités, ruptures urbaines...
- L'étude du contexte Paysager : espaces verts ; qualités de ces espaces ; usages
- L'étude du contexte patrimonial (cf inventaire du patrimoine réalisé en 2016 en vue d'une ZPPAUP à l'échelle de la Ville qui n'a pas été mise en place),
- Le recueil des avis de l'ensemble des parties prenantes et les acteurs du projet
- Le recueil des données des projets du Campus et des projets alentours,
- Le recueil des tendances et conclusions données par l'étude de circulation sur les gabarits de voiries disponibles et les positionnements des accès
- L'étude des réglementations notamment urbaines s'appliquant au projet Campus,
- La déclinaison des enjeux et objectifs d'insertion urbaine.

Le diagnostic fera l'objet d'un rapport écrit et illustré déclinant les enjeux et objectifs qui seront développés.

2.2 : Définition des orientations d'aménagement communes au Campus

Sur la base du diagnostic établi et des études de programmation menées sur les différentes entités, il est attendu l'élaboration des principes de faisabilité des opérations du campus et des orientations urbaines, architecturales et paysagères qui guideront les concours lancés respectivement par chacun des Maîtres d'ouvrage (pour des contrats envisagés en loi MOP pour l'AP-HP et en marché global pour Paris-Diderot).

Cette mission comprend notamment :

L'élaboration d'un plan guide pour l'ensemble du Campus, intégrant :

- Un cahier des charges guide pour l'ensemble du campus décrivant les orientations urbaines et paysagères retenues.
- La production graphique des plans guides d'ensemble, schémas, intentions nécessaires à l'appréhension des orientations retenues,

L'ensemble de ces éléments, plan guide devra pouvoir être remis aux candidats retenus sur les concours de maîtrise d'œuvre des bâtiments campus.

Les thématiques que le titulaire du marché devra traiter et intégrer dans le livrable cahier des charges sont notamment:

- L'insertion urbaine et paysagère du projet dans son environnement,
- La trame végétale et sa valorisation,
- Le traitement des interfaces entre les entités du campus et le projet urbain global,
- Le traitement de la cohérence et des liaisons entre les différentes entités du Campus,
- Les préconisations d'implantations et de volumétrie des constructions en complément des règles définies par le PLU zone UEm. Ces préconisations pourront être graduées suivant une échelle allant de « obligatoire à conseillée »
- Les préconisations relatives au traitement des rez-de-chaussée et accès,
- Le calage de nivellement et des altimétries des constructions,
- L'approfondissement de la gestion des flux, accès, en lien avec l'étude de mobilités, pour garantir une circulation propice au partage de la voirie et à la vie du quartier,

A.P.-H.P.	Consultation n° 19/072	ACHAT
CCTP.2 01/08/2016	Dernière mise à jour du : 02/01/2019	7 / 9

- La gestion du stationnement, y compris sur les modes déplacements alternatifs, qui devra garantir un accès aux activités et privilégier un stationnement non invasif de l'espace public,
- La typologie et la morphologie des constructions,
- La déclinaison de l'ambition architecturale de l'ensemble du Campus,
- En lien avec les ambitions de développement durable des différentes programmations, les principes de développement durable appliqués au territoire et les concepts environnementaux qui en découlent,

La production graphique sera réalisée par l'architecte-urbaniste, mandataire du groupement, garant de la vision d'ensemble, et comprendra notamment :

- Des plans d'ensemble à l'échelle 1/2000 faisant apparaître l'ensemble des orientations retenues ainsi que l'articulation du projet avec son environnement proche et ses incidences sur ce dernier,
- Principe de répartition des programmes sur l'ensemble du site,
- Des plans thématiques, à des échelles variant du 1/5000 au 1/500, des différentes composantes du projet, notamment un plan préliminaire des pleins et des vides (gabarit, géométrie, fonctionnalité) et un plan de la trame végétale,
- Plans d'alignement ou de délimitation des emprises, espaces libres, modalités de desserte des terrains à bâtir,
- Schémas de fonctionnement de la voirie publique et privée, selon les différents modes de déplacement (voitures individuelles, transports en communs, livraisons, ambulances, piétons et circulations douces),
- Plans et dessins illustratifs des principes d'occupation des emprises constructibles (bâti, espaces verts, circulations, stationnements), de la silhouette générale du bâti (emprise et hauteur des constructions) et de ses points singuliers éventuels, à des échelles variant du 1/500 au 1/200,
- Plan général de nivellement des emprises campus et voiries adjacentes à l'échelle 1/2000, assorti des coupes et profils en long nécessaires à sa compréhension et accompagné d'un dossier justificatif complet des dispositions proposées pour satisfaire aux exigences en matière de gestion en local des eaux pluviales,
- Des perspectives et modélisation 3D illustrant les orientations du projet et permettant de figurer les éléments structurants du paysage, les morphologies proposées, leurs liens avec les projets engagés et les ambiances envisagées.
- Les données d'ensoleillement des bâtiments campus et des bâtiments riverains seront simulées avec la modélisation 3D et comparées à celles actuelles.
- Les dispositions à prendre vis-à-vis des réseaux primaires existants de toute nature ou des projets à venir avec lesquels le projet interférerait,
- Document de synthèse de présentation développant et justifiant l'ensemble des principes et propositions figurées dans les documents graphiques ci-avant.

Tous les livrables seront rendus en 2 versions papiers dans des carnets A3 et/ou et une version numérique PDF compilé.

Il est demandé au titulaire du marché de fournir l'ensemble des éléments écrits, graphiques plans et modélisations 3D, en format modifiable .doc, .xls, .dwg, revit pour permettre leur exploitation par les maîtres d'ouvrages qui se réservent le droit de les faire évoluer.

2.3 : Mise à jour des livrables :

A l'issue de la remise des livrables, la validation des études de programmation et la finalisation des procédures d'urbanisme (étude d'impact, DUP, adaptation PLU suite PIG..) nécessiteront de nouveaux échanges avec les acteurs concernés et une mise à jour des livrables.

Le titulaire du marché devra accompagner chacun des maîtres d'ouvrage dans ces échanges. Il assurera le suivi de l'avancement, et traduira les décisions prises, en cohérence avec les orientations définies par les orientations urbaines communes.

A.P.-H.P.	Consultation n° 19/072	ACHAT
CCTP.2 01/08/2016	Dernière mise à jour du : 02/01/2019	8 / 9

Ce suivi fera l'objet d'une mise à jour des livrables prévue au plus tard en mars 2020 correspondant à la finalisation des procédures d'urbanisme : étude d'impact, dossier DUP... et aux ajustements pour concours MOE Université.

2.4 : Délais :

La réalisation des missions et les productions associées devront respecter le planning prévisionnel de l'opération ci-dessous.

Les délais intermédiaires seront les suivants à compter de la notification du marché:

- Remise des livrables étude initiale : diagnostic et orientations d'aménagement communes : fin Avril 2019 (avec rendu intermédiaire diagnostic au plus tard en février 2019)
- Correspondant à la finalisation du PTD Université pour contre-expertise et du PTD AP-HP pour concours MOE
- *Durée prévisionnelle 3 mois*
- Mise à jour des livrables : au plus tard mars 2020
- correspondant à la finalisation des procédures d'urbanisme : étude d'impact, dossier DUP... et aux ajustements pour concours MOE Université.
- *Durée prévisionnelle 1 mois*

A.P.-H.P.	Consultation n° 19/072	ACHAT
CCTP.2 01/08/2016	Dernière mise à jour du : 02/01/2019	9 / 9